

Bonjour à tous,

Suite à l'annonce d'EDF de reprendre les vidanges par "transparence" sur les barrages de Mercus et Labarre, notre association a initié une réponse collective et a organisé une réunion à Varilhes pour décider d'une position commune et des interventions à entreprendre pour manifester notre opposition à ces opérations.

Nous y avons décidé de rencontrer le Préfet pour lui faire part de notre désaccord et lui demander de ne pas accorder les autorisations nécessaires à ces largages de sédiments pollués. Nous avons été reçus le 11 avril à la préfecture.

La délégation comprenait :

- la Fédération de pêche avec le président Icre, le vice président Chouquet, le Directeur Garmendia et le technicien Yotte
- Bernard Bonnet Président de l'AAPPMA de Pamiers
- Jean Louis Séguélas Président de l'AAPPMA de Varilhes
- Sylvain Baudon pour le Comité Ecologique Ariégeois
- l'Association des Naturaliste d'Ariège avec son Président Alain Bertrand et Vincent Lacaze chargé de mission,
- et moi même pour Le Chabot

Uminate était excusée (empêchée à la dernière minute) ainsi que le CFPM et la FFPML.

Nous avons calé les interventions selon les points forts de chacun et décidé de 3 porte-parole pour le groupe.

La fédé de pêche pour les espèces piscicoles présentes ( saumon, lamproie, chabot, truite...), l'intérêt du domaine halieutique, économique et de biodiversité, les impacts des vidanges précédentes sur les populations poissons et le repeuplement visible du cours d'eau ces dernières années.

L'ANA, sur la richesse en biodiversité et les espèces emblématiques présentes dans ce cours d'eau classé Natura 2000 (loutres, insectes aquatiques, chiroptères, desman sur la partie amont Labarre...), le rôle de couloir écologique du cours d'eau et les impacts, pas assez étudiés, des vidanges sur les dynamiques de peuplements.

Le Chabot sur les aspects réglementaires des opérations. Ce qui nous a permis de développer : les différences entre « vidange » en basses eaux et « transparences » en hautes eaux, les objectifs réels de l'exploitant EDF et revenir sur la réalité des désordres constatés, sur la jurisprudence "Chabot" qui a permis l'arrêt de ces opérations et redonné un souffle nouveau à la rivière, expliquer en quoi la nouvelle réglementation pouvait être dangereuse pour la reprise des opérations et en quoi les exigences de bonne qualité écologique du cours d'eau devaient changer les comportements de chacun des intervenants, au regard des enjeux de la DCE et du Natura 2000.

Enfin la Fédération de pêche, gestionnaire du Natura 2000, concluait sur la concertation engagé par ce processus et l'existence d'un groupe de réflexion sur la gestion des sédiments et les méthodes alternatives aux « transparences », groupe où tous les acteurs sont représentés.

Le Secrétaire Général nous a fait savoir : que compte tenu de l'opposition ouverte et déclarée dans la presse (article du Syrrpa puis du Chabot, position de la Fédé de Pêche), il venait de rencontrer EDF sur ce dossier avant notre venue ; que ces derniers lui ont déclaré ne pas avoir de calendrier des opérations !!! qu'ils ne feraient pas de "transparence" cette année 2008 mais qu'ils cherchaient une solution aux 400 000 m3 de sédiments stockés à Labarre ; qu'ils ne feraient rien sans avoir convaincu du bien fondé de ces opérations. Il a confirmé aussi qu'EDF n'envisageait pas d'autre solution que le re largage des sédiments. Qu' enfin, l'exploitant

devait faire les études et recherches nécessaires puisque l'Etat ne souhaitait pas intervenir financièrement sur ce dossier.

Le CEA rappelait alors la reconnaissance par l'exploitant, et de longue date, de la toxicité des sédiments stockés à Labarre ainsi que l'obligation de rechercher des solutions alternatives. Nous avons aussi insisté sur les conséquences qu'induisait le choix d'EDF de retrouver des capacités de marnage à Labarre et de changer le mode de gestion du couple de barrages Mercus-Labarre : passer d'une production d'électricité au « fil de l'eau » à une production par « éclusées » générant des perturbations nouvelles pour ce secteur classé Natura 2000 (effet de vague, mises à secs rapides, sécurité des personnes...).

Après débat sur les méthodes de l'exploitant pour "convaincre" et son raisonnement "en boucle" sur la gestion des sédiments, nous avons rappelé :

- qu'il n'était pas nécessaire de rechercher d'autre lieu de concertation que celui du groupe Natura 2000 existant,
- que plus que convaincre, EDF devait s'employer à réfléchir avec des cabinets d'études indépendants ouverts à toutes propositions alternatives (technologie et coûts),
- que le SDAGE envisageait d'analyser et de différencier les méthodes de gestion des sédiments en fonction de la spécificité de chaque barrage et qu'il fallait s'en inspirer,
- qu'après tout EDF pouvait se passer de gérer par marnage sans pour autant perdre de hauteur de chute pour la production de l'usine de Labarre,
- qu'il n'était pas du tout envisageable de gérer les sédiments en les re larguant dans la rivière et que tous les intervenants du groupe Natura Ariège et les élus Basse Ariège (Syrppa) étaient d'accord sur ce point.

Le Secrétaire Général a bien entendu notre message, coordonné et unanime. Il envoie un courrier à EDF et nous tient destinataires d'une copie.

Rien n'est joué, mais notre vigilance et l'action commune ont permis d'obtenir un sursis pour la rivière. Mettons-le à profit pour augmenter nos forces, faire des propositions et faire grandir l'idée que d'autres solutions sont possibles, à commencer, bien sûr, par la recherche d'économies d'énergie.

Merci de votre soutien,

Amitiés  
Henri Delrieu